

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_56</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

**Objet : Dépôt d'un appel à projets pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2021-2022 : ZSC Haut-Guil-Mont-Viso- Valpréveyre, Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette , ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil**

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président** : Christian BLANC

**Secrétaire de séance** :

**Région** : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

**Département** : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

**Communauté de communes Guillestrois-Queyras** : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes** :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

**Vu** :

- Les conventions Etat/Parc naturel régional du Queyras du 27 novembre 2008 relatives à la mise en œuvre de la directive européenne 92/43/CE du 21 mai 1992, concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage sur les sites Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras du 22 octobre 2008 fixant les modalités du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_56</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

**Objet : Dépôt d'un appel à projets pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2021-2022 :**

**ZSC Haut-Guil-Mont-Viso- Valpréveyre, Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette , ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil**

- Les conventions Etat / Parc naturel régional du Queyras du 5 mai 2011 et du 25 août 2011 pour la mise en œuvre de la directive européenne 92/43/CE du 21 mai 1992, concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la flore et de la faune sauvage sur les sites Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- L'arrêté attributif de subvention FEDER n° 2012 150-0009 pour l'opération n° 40175 intitulée « Animation et mise en œuvre du DOCOB sur les sites Natura 2000 Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette et Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre » ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras du 26 juin 2014 fixant les modalités du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- Les délibérations du Comité Syndical en date du 6 novembre 2010 et du 10 avril 2006 relatives à la demande de financement Natura 2000 pour la réalisation du document d'objectifs de la ZPS du Bois des Ayes ;
- La convention Etat/Parc naturel régional du Queyras en date du 22 décembre 2006 relative à la mise en œuvre de la directive européenne 79/409/CEE du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages sur le site FR 9312021 « Bois des Ayes » ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras en date du 22 janvier 2009 relative à l'élaboration du document d'objectifs du site FR 9312019 dit ZPS de la vallée du Haut-Guil ;
- La demande de subvention d'élaboration ou animation liée aux documents d'objectifs d'un site Natura 2000 (ZPS de la vallée du Haut-Guil), en date du 19 mars 2009 ;
- La convention cadre Etat/Parc naturel régional du Queyras du 25 mai 2011 fixant les modalités du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil ;
- L'article 6 de la charte du Parc naturel régional du Queyras : « protéger la biodiversité et l'environnement et en faire des facteurs de développement et de richesse de notre territoire » ;
- La délibération n°2008-61 du Comité Syndical en date du 29 septembre 2008 relative à la candidature à l'animation et la mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre (FR9301504) et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette (FR9301503) ;
- La délibération 2016-56 du 29 septembre 2016 actant la fusion de conventions d'animation des quatre sites Natura 2000 gérés par le Parc naturel régional du Queyras.

**Considérant :**

- Que le Parc du Queyras a réalisé les documents d'objectifs des sites ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette ;
- Que le Parc du Queyras a réalisé les documents d'objectifs des sites ZPS de la vallée du Haut-Guil et ZPS du Bois des Ayes ;
- Que le Parc du Queyras a été désigné animateur des sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette par les comités de pilotage des sites successifs depuis 2005 ;
- Que le Parc du Queyras a mis en place un certain nombre de mesures de gestion, de sensibilisation, d'information sur les sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette et ZPS Haut-Guil et Bois des Ayes depuis qu'il en est l'animateur ;

## DELIBERATION

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 06 octobre 2020</b>
<b>Délibération n° : 2020_56</b>
<b>Date de convocation : 30 septembre 2020</b>

**Objet : Dépôt d'un appel à projets pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2021-2022 :  
 ZSC Haut-Guil-Mont-Viso- Valpréveyre, Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette , ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil**

- Que les sites Natura 2000 ZPS de la vallée du Haut-Guil et ZPS du Bois des Ayes sont inclus respectivement dans les sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette pour lesquels le Parc du Queyras est l'interlocuteur et le maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » ;

- Les discussions et décisions prises lors des Comités de pilotage des sites les :

24/11/2016 (ZPS du Bois des Ayes),

13/12/2016 (ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette),

15/12/2016 (ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et ZPS de la vallée du Haut-Guil),

12/02/2019 (ZPS du Bois des Ayes),

19/12/2019 (ZSC Haut-Guil - Mont-Viso - Valpréveyre et ZPS de la vallée du Haut-Guil, ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette).

- Les conclusions des Réunion de concertation préalable à l'animation pour les quatre sites des 21/03/2017, 15/02/2018, 27/11/2018 ;

- L'intérêt pour le Parc du Queyras d'animer les sites Natura 2000 ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valpréveyre, ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette, ZSC Steppique Durancien et Queyrassin, ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil afin de maintenir la biodiversité locale, tout en favorisant les activités humaines, ainsi que de sensibiliser un large public sur ces questions et au respect de ces territoires ;

- Que la majorité des dispositifs de protection des espaces naturels sont actuellement gérés par un seul maître d'ouvrage (Réserve naturelle nationale, sites Natura 2000 ZPS et ZSC, Arrêté de protection de biotope du Vallon de Bouchouse), ce qui permet une cohérence dans la gestion des différents sites ;

**Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

Nombre de suffrages : 29

Votes Contre : 0

Pour : 27

Nombre de membres présents : 16

Abstentions : 00

Nombre de membres représentés : 06

D'approuver la poursuite de l'animation des quatre sites Natura 2000 ZSC Rochebrune - Izoard - Vallée de la Cerveyrette, ZSC Haut-Guil - Mont-Viso – Valpréveyre, ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil par le Parc naturel régional du Queyras de 2021 à 2022 ;

D'approuver le dépôt d'un appel à projet d'un montant de 164 405 € pour l'animation des quatre sites Natura 2000 précités, correspondant à 1,4 ETP et leurs frais liés.

D'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous :

<b>• Dépenses prévisionnelles 2021 - 2022</b>		<b>Recettes 2021 – 2022</b>	
Salaires et charges et frais de déplacements	164 405 €	Etat (49,8%)	81 903,55 €
		Europe (44,2%)	72 631,45 €
		Auto-financement (6%)	9 870 €

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020\_56-DE

**Département des Hautes-Alpes**

**Arrondissement de Briançon**

**Parc naturel régional du Queyras**

**Comité syndical du 06 octobre 2020**

**Délibération n° : 2020\_56**

**Date de convocation : 30 septembre 2020**

Objet : **Dépôt d'un appel à projets pour l'animation des sites Natura 2000 pour la période 2021-2022 :**

**ZSC Haut-Guil-Mont-Viso- Valpréveyre, Rochebrune – Izoard – Vallée de la Cerveyrette , ZPS du Bois des Ayes et ZPS de la vallée du Haut-Guil**

De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide nationale attribuée serait inférieure au montant sollicité, sous réserve d'en avoir la capacité financière ;

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue de contrôles.

De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

**Le Président  
Christian BLANC**

